

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 13/12/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN

Présents : 6

Présents : José SARLIN, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Hervé BORRELLY par José SARLIN, Michel PHILIP par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés: Yannick BOYER, Michel GENEVRIER

Abstentions: 0

Absents: Jean-Paul BOUFFIER

Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Création d'un centre scolaire et péri-scolaire. Demande de subvention DETR 2020, DSIL 2020 et FRAT 2020. - DE_2019_070

- Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29/12/2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Vu les articles L2334-32 et suivants du CGCT
- Vu le budget communal

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un centre scolaire et péri scolaire sur la commune de Venterol, dont le coût prévisionnel s'élève à 980 000 € HT soit 1 176 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), d'une dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) et d'une subvention de la Région PACA (FRAT).

Il donne lecture au conseil municipal de l'étude d'impact financier concernant l'emprunt prévu.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES	980 000 € HT
Subvention DETR (50 %)	490 000 €
Subvention Région FRAT (20 %)	196 000 €
Subvention DSIL (10 %)	98 000 €
Autofinancement (20 %)	196 000 €

RECETTES RF **980 000 €**

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 23/12/2019

004-210402343-20191220-DE_2019_070-DE

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : début des travaux en juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

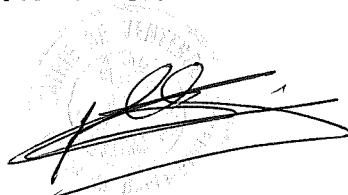
- ADOPTE le projet de création d'un centre scolaire et péri-scolaire sur la commune de Venterol pour l'année 2020.
- ARRETE le plan de financement proposé.
- SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Préfet d'un montant de 490 000 € au titre de la DETR 2020.
- SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Région d'un montant de 98 000 € au titre de la DSIL 2020.
- SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional PACA d'un montant de 196 000 € au titre du FRAT 2020.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

José SARLIN



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/12/2019
004-210402343-20191220-DE_2019_070-DE